

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

ANABAC NATURAL VANILLA

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Anabac® Natural Vanilla

Code du produit : 321 200

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Parfums : Composition parfumante

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

INTERSCIENCE

30, chemin du Bois des Arpents

78860 St Nom la Bretèche

FRANCE

Tél. : +33 (0)1 34 62 62 61

Email : info@interscience.com - Site internet : www.interscience.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+33172110003

Se référer au chapitre 16 pour une liste complète des numéros de téléphone d'urgence.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008).

Irritation oculaire, Catégorie 2

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement :

Attention

Mentions de danger :

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence :

Prévention :

P264

Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P280

Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3. Autres dangers

Dangers non classés autrement :

Aucun(e)

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

SECTION 3. Composition/ informations sur les composants

3.1. Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [Pourcentage en poids]
3-methoxy-4-hydroxy-benzaldehyde (= Vanillin)	121-33-5 204-465-2 01-2119516040-60	Eye Irrit. 2; H319	>= 10 - < 20

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux :	S'éloigner de la zone dangereuse. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Ne pas laisser la victime sans surveillance..
En cas d'inhalation :	En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau :	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
En cas de contact avec les yeux :	Enlever les lentilles de contact. Rincer immédiatement les yeux pendant au moins 15 minutes. Requérir une assistance médicale.
En cas d'ingestion :	Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes :	Donnée non disponible
Risques :	Donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement :	Donnée non disponible
--------------	-----------------------

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :	Poudre chimique sèche Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Eau pulvérisée
Moyens d'extinction inappropriés :	Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :	Donnée non disponible
--	-----------------------

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers :

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire :

Procédure standard pour feux d'origine chimique. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

SECTION 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Donnée non disponible

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Si le produit contamine les rivières et les lacs ou les égoûts, informez les autorités respectives.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage :

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Non applicable

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger :

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Équipement de protection individuel, voir section 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Classe de température :

Donnée non disponible

Classe de feu :

Donnée non disponible

Classe d'explosibilité de poussière :

Donnée non disponible

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs :

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité..

Information supplémentaire sur les conditions de stockage :

T° ambiante / 10-30°C (50-85°F)

Sec, bien aéré, plein de préférence, hermétiquement fermé

Précautions pour le stockage en commun :

Protéger de la lumière.

Classe de stockage (Allemagne) :

Donnée non disponible

Autres données :

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) :

Donnée non disponible

SECTION 8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire :

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Protection des mains :

Portez des gants lors de la manipulation de substances dans des systèmes ouverts. Vérifiez les gants avant de les porter. Former les opérateurs pour une utilisation correcte.

Si une exposition accidentelle est prévue: (travail sans contact direct avec la substance) utilisez des gants testés EN 16523- 1, temps de rupture d'au moins 10 minutes, testés pour les produits chimiques indiqués au chapitre 3 de la SDS. Changer les gants fréquemment.

Si un contact direct avec la peau est attendu: utilisez des gants testés EN 16523-1, testés pour les produits chimiques indiqués au chapitre 3 de la SDS. Le temps de perméabilité doit dépasser la durée de contact.

Protection des yeux :

Portez des lunettes de sécurité bien ajustées EN 166.

Protection de la peau et du corps :

Portez des vêtements de travail couvrant les bras et les jambes.

Mesures d'hygiène :

Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail.
Se laver les mains et les sécher après avoir terminé le travail.

Mesures de protection :

Évaluation de l'exposition: les expositions dépendent du produit étant manipulé, du potentiel de rejet chimique et résultant de toute concentration atmosphérique ou contact cutané. Étant donné que les scénarios de manipulation et de diffusion des produits varient et diffèrent d'un lieu de travail à un autre, il est recommandé que le potentiel de l'exposition soit évalué avant l'utilisation ou l'introduction du produit. Les évaluations de l'exposition devront être effectuées par un hygiéniste professionnel ou industriel ou tout autre professionnel qualifié de la santé professionnelle ou environnementale. Une évaluation de l'exposition devra être effectuée pour déterminer l'efficacité de toute ventilation et la nécessité d'une protection respiratoire supplémentaire. L'EPI est toujours le dernier moyen pour éviter toute exposition. Dans tous les cas, les mesures techniques et organisationnelles doivent être explorées et utilisées avant la sélection des EPI. La sélection de l'EPI s'adresse aux opérateurs formés pour travailler avec des produits chimiques conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Les opérateurs doivent être formés et habitués à la manipulation des EPI.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux :

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Si le produit contamine les rivières et les lacs ou les égouts, informez les autorités respectives.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique :	Liquide
Forme :	Liquide
Couleur :	Incolore à Très légèrement jaune
Goût :	Non déterminé
Odeur :	Vanille, Alimentaire
Seuil olfactif :	Non applicable
Point d'éclair :	> 150 °C Méthode: Grabner miniflash vase clos
Limite d'explosivité, inférieure :	Non déterminé
Limite d'explosivité, supérieure :	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non applicable
Propriétés comburantes :	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité :	Non déterminé
Température de décomposition :	Donnée non disponible
pH :	Non déterminé

Point de fusion :	Non déterminé
Point d'ébullition :	Non déterminé
Pression de vapeur :	0,008 hPa à 20 °C Calculé (90,0 %)
Densité :	1 149,92 kg/m ³ à 20 °C
Masse volumique apparente :	Non applicable
Hydrosolubilité :	Non déterminé
Solubilité :	Pratiquement insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau :	Non applicable
Viscosité, cinématique :	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative :	Donnée non disponible
Taux d'évaporation :	Donnée non disponible
Propriétés explosives :	Donnée non disponible

9.2. Autres informations

Non applicable

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun(e)

10.2. Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Donnée non disponible

Décomposition thermique : Donnée non disponible

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Toxicité aiguë par voie orale

3-methoxy-4-hydroxybenzaldehyde
(= Vanillin) :

DL50 : 3 925 mg/kg Espèce : Souris

Toxicité aiguë par inhalation :

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Toxicité aiguë par voie cutanée :

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Toxicité aiguë par voie cutanée

3-methoxy-4-hydroxybenzaldehyde (= Vanillin) : DL50 : > 5 010 mg/kg Espèce : Lapin

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau :

Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux :

Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation :

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Mutagenicité sur les cellules germinales :

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Cancérogénicité

Cancérogénicité :

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction :

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Toxique systémique pour un organe cible - exposition unique

Toxique systémique pour un organe cible
- exposition unique :

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Toxique systémique pour un organe cible - expositions répétées

Toxique systémique pour un organe cible
- expositions répétées : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Danger par aspiration

Toxicité par aspiration : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Phototoxicité

Phototoxicité : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Information supplémentaire : Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poisons : Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres
invertébrés aquatiques : Donnée non disponible

Toxicité pour les algues : Donnée non disponible

Toxicité pour les bactéries : Donnée non disponible

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres
invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : Donnée non disponible

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Donnée non disponible

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Donnée non disponible

Données Toxicologiques sur les Sols : Donnée non disponible

Autres organismes importants
pour l'environnement : Donnée non disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité :	Donnée non disponible
Répartition entre les compartiments environnementaux :	Donnée non disponible
Conseils supplémentaires Cheminement et devenir dans l'environnement :	Donnée non disponible
Élimination physico-chimique :	Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6. Autres effets néfastes

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) :	Donnée non disponible
Carbone organique dissous (COD) :	Donnée non disponible
Demande Chimique en Oxygène (DCO) :	Donnée non disponible
Halogènes organiques (AOX) :	Donnée non disponible
Information écologique supplémentaire :	Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit :	Ne pas jeter les déchets à l'égout. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
Emballages contaminés :	Vider les restes. Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Se conformer aux réglementations en vigueur localement.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

N/A

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

N/A

14.4. Groupe d'emballage

N/A

14.5. Dangers pour l'environnement

N/A

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

IMDG

Code IMDG groupe de segregation : Aucun

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation relative aux dangers liés
aux accidents majeurs (Réglementation
relative aux Installations Classées) : Non applicable

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 1 pollue faiblement l'eau
Classification selon AwSV, annexe 1 (5.2)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Liste globale complète des numéros d'intervention d'urgence.

	Country	Phone nr		Country	Phone nr
Europe	All Europe	+44 1235 239670	APAC	All East/South East Asia	+65 3158 1074
	France	+33 1 72 11 00 03		Sri Lanka	+65 3158 1195
	Germany	+49 89 220 61012		Taiwan	+886 2 8793 3212
	Spain	+34 91 114 2520		Japan	+81 3 4578 9341
	Italy	+39 02 3604 2884		Indonesia	007 803 011 0293
	Netherlands	+31 10 713 8195		Malaysia	+60 3 6207 4347
	Turkey	+90 212 375 5231		Thailand	001 800 120 666 751
	Norway	+47 2103 4452		India	+65 3158 1198 000 800 100 7479
	Greece	+30 21 1198 3182		Pakistan	+65 3158 1329
	Portugal	+351 30880 4750		Bangladesh	+65 3158 1200
	Denmark	+45 8988 2286		Philippines	+63 2 231 2149
	Sweden	+46 8 566 42573		Vietnam	+84 28 4458 2388
	Poland	+48 22 307 3690		Korea	+65 3158 1285
	Czech republic	+420 228 882 830		South Korea	+82 2 3479 8401
Finland	+358 9 7479 0199	Australia	+61 2 8014 4558		
Middle East/Africa	All Middle East/Africa	+44 1235 239671	New Zealand	+64 9 929 1483	
	Bahrain and Middle East	+973 1619 8321	China	+86 532 8388 9090	
	Africa/South Africa	+27 21 300 2732	LATAM	Mexico	+52 55 5004 8763
NOAM	USA and Canada	+1 866 928 0789		Brazil	+55 11 3197 5891
	USA and Canada	+1 215 207 0061		Chile	+56 2 2582 9336
	USA and Canada	+1 202 464 2554		Colombia	+57 1 508 7337
Global	Global	+44 1865 407333	Argentina	+54 11 5984 3690	

Signification des abréviations et acronymes utilisés

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mut agène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.